

### L'ajournement

En outre, on reconnaît aussi la nécessité d'harmoniser la protection des consommateurs, étant donné le partage des compétences en ce qui concerne les services financiers. C'est pourquoi cette question fait également l'objet de discussions soutenues avec les provinces.

● (1820)

LA CONSTITUTION—L'ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1987—LES GROUPES MINORITAIRES DE LANGUE OFFICIELLE—LA REPRÉSENTATION DES GROUPES MINORITAIRES DE LANGUE OFFICIELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, ma question du 5 juin dernier portait sur l'Accord constitutionnel et en particulier sur les dispositions régissant la protection des droits des groupes minoritaires de langue officielle. On se souviendra que l'Accord avait été déposé à la Chambre le 3 juin. Le 4 juin, je soulevais également une question avec le premier ministre, et je revenais à la charge le 5 juin.

J'ai déjà expliqué, monsieur le Président, le problème auquel on fait face, soit ici à la Chambre ou devant le Comité spécial mixte sur l'Entente constitutionnelle, j'ai eu l'occasion d'expliquer le problème auquel font face les minorités.

Dans l'Accord, il n'est fait mention que de l'obligation pour le Parlement fédéral et les législatures des provinces de faire en sorte de protéger les droits des minorités linguistiques de langue officielle. On n'y parle pas de promotion. Pour moi, c'est insuffisant.

Protéger la réalité actuelle, c'est l'équivalent de protéger le *statu quo*, ce qui revient à dire, à cause de l'assimilation galopante qui nous menace d'ici quelques années, nous, de la *diaspora* canadienne, que cela menace de disparition des groupes importants pour la survie de ce pays, notre Canada, avec deux langues officielles.

L'Accord du lac Meech doit être amendé, d'après nous, pour inclure en plus de la notion de protection de la dualité linguistique celle de la promotion de cette dualité. C'est là un aspect crucial, spécialement pour les minorités francophones hors Québec.

Si on est prêt à inclure dans la Constitution du pays la notion de dualité linguistique comme le suggère l'Accord et comme caractéristique fondamentale du Canada, il me semble que c'est à tout le moins indispensable de s'assurer que cette caractéristique fondamentale perdure et soit l'objet d'une certaine promotion tant du niveau fédéral que des provinces. Pour cela il faut pouvoir s'assurer que la promotion soit là en plus de la préservation.

Or, malgré tous les témoignages entendus au Comité spécial enjoignant au gouvernement de modifier l'Accord, celui-ci fait la sourde oreille. Le premier ministre répète sans cesse que l'Accord ne peut pas être modifié sans le mettre en péril.

Or, quel était le but exact de cette nouvelle ronde constitutionnelle? C'était de corriger la situation où le Québec ne faisait pas partie de la famille constitutionnelle canadienne à plein titre. Donc la négociation s'est faite sur la base des cinq propositions soumises par le gouvernement du Québec: premièrement, la reconnaissance explicite du Québec en tant que

société distincte; deuxièmement, la garantie d'une extension des pouvoirs du Québec en matière d'immigration; troisièmement, la limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral; quatrièmement, la révision de la procédure de modification de la Constitution, notamment par la reconnaissance du droit de *veto* du Québec et, enfin, cinquièmement, la participation du Québec à la nomination des juges à la Cour suprême.

Nous, du parti libéral, sommes d'accord sur tous ces principes. Cependant, comme le disait mon chef, le très honorable John Turner, la semaine passée, et je le cite textuellement:

Nous voulons offrir une meilleure protection aux minorités de langue officielle en s'assurant que le gouvernement canadien soit non seulement responsable de protéger, mais également de promouvoir les droits des minorités linguistiques de langue officielle à travers le Canada. Les provinces auraient également la possibilité de s'engager non seulement à protéger notre dualité linguistique, mais aussi à la promouvoir.

Monsieur le Président, nous acceptons l'Entente Meech parce que nous acceptons les cinq revendications du Québec. Cependant, je ne vois pas comment l'amendement que nous proposons en ce qui a trait à l'obligation, au moins pour le niveau fédéral, de promouvoir la dualité linguistique entre en conflit avec les demandes du Québec. D'après moi, cela ne présente aucune difficulté pour l'adoption de l'Entente Meech.

De plus, je ne vois pas comment cet amendement peut être rejeté par les autres provinces puisque seules celles qui désiraient s'y lier le feraient. Si elles ne veulent pas, pas de problème, elles ne l'auront pas. Il s'agirait que le niveau fédéral, le Parlement canadien, se lie à la promotion des langues officielles à travers le pays et que les provinces, en temps et lieu, quand bon leur semblera, fassent de même.

Si elles sont assez généreuses pour leur minorité et si elles croient véritablement à ce qu'elles ont signé en reconnaissant la dualité linguistique comme caractéristique fondamentale du Canada, alors elles pourraient et elles devraient démontrer leurs bonnes intentions en se faisant les promoteurs de cette dualité linguistique.

Pour moi, monsieur le Président, comme pour plusieurs experts que nous avons entendus ici et en comité, il n'y a pas de problème avec cet amendement. Le gouvernement tente de nous faire croire que nous voulons faire échouer l'Entente. C'est faux! Nous désirons de tout coeur que le Québec réintègre le Canada dans la bonne entente.

S'il y a des problèmes, et je viens de démontrer que, selon moi, il n'y en a pas avec l'addition du mot «promotion», c'est à ceux qui disent qu'il y en a des problèmes d'en faire la preuve: le fardeau de la preuve repose sur leurs épaules, pas sur nous.

Un journaliste disait d'ailleurs, ce matin, dans le journal *The Gazette* de Montréal, et j'ai été surpris de voir que M. William Johnson pouvait écrire une telle chose, et je lis textuellement en anglais dans le journal *The Gazette* du 12 septembre 1987:

● (1825)

### [Traduction]

Les libéraux se décident à proposer de confier à Ottawa et à toutes les provinces la responsabilité de «promouvoir» et de préserver les droits de la minorité linguistique ainsi que la dualité linguistique.